



DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**VILLE DE FALAISE**

**ARRETE DU MAIRE n° 09-101**  
**portant réglementation du stationnement**  
**Place Belle-Croix**

- SERVICES TECHNIQUES -

**LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,**

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

CONSIDERANT que la circulation des véhicules Place Belle Croix, devant les halles nuit à la sécurité et au confort des piétons les jours de marché,

CONSIDERANT que le trafic peut être dévié par la rue du IX<sup>o</sup> Arrondissement de Paris sous réserve d'y intervertir le sens de circulation,

***ARRETE :***

*ARTICLE 1er –*

Les jours de marché, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Place Croix entre la Rue du IX<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris et la Rue de la Fresnaye **de 8 h à 14 h.**

*Cette réglementation pourra être appliquée pour les évènements exceptionnels se déroulant Place Belle Croix (Hivernales, Fête de la Musique, etc ...)*

*ARTICLE 2 –*

Par dérogation à ces règles:

- Les véhicules ayant nécessité de stationner devant le fleuriste de la Place Belle Croix pourront emprunter le sens interdit de cette même place sous réserve de rouler au pas.

*ARTICLE 3 –*

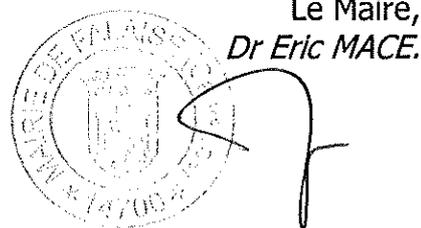
La signalisation réglementaire sera apposée pour permettre l'application des présentes dispositions.

*ARTICLE 4 –*

Le Directeur Général des Services et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le vingt six juin deux mille neuf.

Le Maire,  
*Dr Eric MACE.*

The image shows the official seal of the Mayor of Falaise, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE FALAISE' and '14700'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

TRANSMIS A LA PREFECTURE  
DU CALVADOS & AFFICHE,  
le 30 JUIN 2009

Copie : \* SERVICES TECHNIQUES  
\* SAPEURS-POMPIERS  
\* GENDARMERIE  
\* POLICE MUNICIPALE  
\* PRESSE